

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LEUR TRUC

Les ficelles de Basile ne sont point d'un modèle varié. Elles dérivent de la calomnie quand elles ne sont pas la calomnie elle-même.

Depuis la formation de la Ligue de la Patrie française, il s'agit, pour les réactionnaires et les républicains dupés, d'opposer à la politique de défense républicaine, la politique de prétendue défense nationale. Il s'agit de montrer l'intérêt et les intérêts matériels de la France compromis par les actes républicains du ministère Waldeck-Rousseau.

Aussi voit-on, chaque jour, le *Gaulois*, de Pollonais, la *République*, de Méline, l'*Echo de Paris*, de Lemaître (il baisse bien, ce pauvre *Echo*, — qui n'en a guère plus dans le pays !), le *Petit Journal*, de Judet, le *Soleil*, de X, se lamenter sur le sort du pays, et tenter d'affoler successivement le capitaliste, le propriétaire foncier, le patriote, le libéral, en leur présentant la situation sous le jour le plus triste, et, cela va sans dire, le plus faux.

Ils pensent, par ce moyen, peser sur l'électeur de 1902, et le déterminer à un effort plus grand que pour les élections qui viennent d'avoir lieu.

S'ils inculquent à la majorité :

1° Que nos finances sont en mauvais état, d'une manière difficilement remédiable;

2° Que notre armée est en pleine désorganisation, en dépit des remarquables et humaines et démocratiques réformes du général André ;

3° Que les capitaux ne sont plus en sûreté en France, et qu'il ne faut même pas les placer sur la propriété foncière, menacée sérieusement, par les collectivistes ;

4° Qu'ils sont prêts à prendre le pouvoir et que, dans ce but, ils ont reformé des ligues, ainsi que l'ont déclaré les d'Orléans et Bonaparte.

Ils auront fait beaucoup contre la tranquillité sociale de la nation, mais ils n'auront presque rien fait pour le succès de leur cause.

Car, — et c'est là l'imprenable forteresse des républicains, — quels sont-ils ces ennemis, et surtout, comment s'entendent-ils ?

C'est bien simple, ils ne s'entendent pas.

Déroulède répudie le mari de l'Autrichienne. Le prince Victor a assez à faire de soigner les six enfants naturels qu'il a de sa danseuse et on le voit mal, marchant avec Méline, les cléricaux sont impuissants, de sorte que les troupes sont divisées, tout en étant moins nombreuses que celles qu'ils ont à combattre.

Celles-ci ont un chef : Waldeck-Rousseau ; il n'en est pas un seul qui le vaille dans le camp adverse.

Aussi, le truc des nationalistes ne saurait-il nous émouvoir. Qu'ils mentent à tue-tête, ils troubleront superficiellement le pays, mais non la masse profonde des électeurs. Depuis Basile, et surtout depuis la liberté de la presse qui a blasé le lecteur, on peut calomnier, la plupart du temps, il n'en reste rien.

C. J.

EN CHINE

Le règlement de l'Indemnité

Le doyen des ministres a notifié officiellement, aux plénipotentiaires chinois que les puissances s'étaient définitivement entendues sur la question de l'indemnité. La note répète que la somme de 450 millions de taëls Haïkoun est payable en or, au taux du change ayant existé au 1^{er} avril 1901, avec intérêts à 4 % et amortissement, suivant les propositions des plénipotentiaires chinois, bien que le premier versement avec les intérêts de six mois à échéance du 1^{er} janvier 1902 accorde à la Chine une période de 3 ans pour ce paiement.

Les revenus à assigner sont : 1° L'excédent des douanes maritimes, excédent qu'on augmentera en portant le tarif actuel sur les importations maritimes à 5 % effectifs et en étendant cette taxe sur les articles qui ne sont frappés actuellement d'aucun droit, sauf certaines exceptions à notifier plus tard ; 2° les revenus des douanes indigènes soumises à l'administration des douanes maritimes impériales ; 3° les revenus provenant de la gabelle, à l'exception des fonds déjà assignés à d'autres emprunts étrangers.

Au Transvaal

Une statue à Krüger

Ces jours derniers a été inaugurée à Dresde, une statue du président Krüger, œuvre du sculpteur Starke. La statue grandeur naturelle, représente le président avec son couvre-chef traditionnel et tenant une Bible de la main gauche. Au pied de la statue deux bas-reliefs représentant les généraux Botha et Dewet ; le piédestal se termine par une tête de dragon ayant les traits de Chamberlain.

Le monument porte les inscriptions : *Vivent le Transvaal et la Liberté ! et Alles zal recht kom* (tout s'arrangera).

Télégramme de Kitchener

Lord Kitchener télégraphie de Prétoria, que depuis le 22 juillet les colonnes anglaises ont fait 23 prisonniers, reçu 80 soumissions, tué 24 Boers, blessé 25, pris 184 fusils, 10,000 cartouches, 205 chariots, 2 700 chevaux et du bétail. Les colonnes anglaises ont balayé les districts de l'Est du Transvaal jusqu'au fleuve Orange sans rencontrer d'opposition. Les colonnes du général Blood se portent maintenant au Nord et au Sud de leurs lignes. Une colonne venant de l'Ouest est arrivée à Nylstroom sans rencontrer aucun détachement boer organisé. Les colonnes anglaises sont en contact avec Smus, près Witkopje. Il n'y a pas de changement dans la colonie du Cap. La colonne anglaise a surpris le campement boer de Potgieter, près Wolmaranstad. Elle a pris tous les chariots. Les boers ont perdu 21 hommes.

INFORMATIONS

Les Congrégations

Les informations les plus contradictoires sont données, depuis quelques jours, sur l'attitude que doivent prendre les congrégations à l'égard de la nouvelle loi. Nous avons dit qu'un certain nombre d'entre elles avaient déjà fait parvenir au ministère de l'intérieur leur demande, en vue d'obtenir l'autorisation législative. Les autres paraissent assez embarrassées, tiraillées en sens contraire par

leur intérêt et par les conseils de résistance que leur donnent les violents du parti clérical.

La plupart, dit le *Radical*, déclarent vouloir attendre, avant de se prononcer, la publication du règlement d'administration publique prévue par la loi sur les associations et actuellement soumis au Conseil d'État.

Le cardinal Perraud, évêque d'Autun, vient de donner sa démission de supérieur général de l'Oratoire. Un oratorien, le père Chauvin, a déclaré que l'immense majorité des oratoriens était favorable à la demande d'autorisation, tandis que le cardinal Perraud est partisan de la résistance. Ce dernier n'a pas voulu faire les démarches, donner les signatures pour obtenir l'autorisation.

L'épiscopat ne semble pas devoir suivre le cardinal Perraud dans ses velléités de résistance. Diverses *Semaines religieuses* ont déjà publié des avis, invitant les congrégations qui voulaient demander l'autorisation à déposer les dossiers à l'évêché.

Les dominicains sont toujours décidés à demander l'autorisation parlementaire. Les jésuites et bénédictins, au contraire, se préparent à partir.

On annonce, d'autre part, que les chartroux sont en possession d'un décret de 1810, qui reconnaît la congrégation et lui confère la location du terrain qu'elle occupe, moyennant une somme déterminée. Ce décret serait, en ce moment soumis au Conseil d'État.

La double boucle

La *Petite République* annonce que, répondant à M. Trarieux, président de la Ligue des Droits de l'Homme, qui lui demandait de supprimer la peine de la double boucle dans la marine marchande, le ministre de la marine a informé l'honorable sénateur qu'il avait, dès maintenant, prescrit aux autorités maritimes de prendre des mesures pour que l'on évite d'appliquer cette peine, et qu'à la rentrée du Parlement il déposerait un projet de loi la supprimant.

Au Tonkin

L'*Avenir du Tonkin* dit que des bruits qui semblent prendre consistance, circulent à Haï-Phong, au sujet de faits importants qui viennent de se passer à Phu-Yen. Un de nos officiers et huit linhs auraient été grièvement blessés par les Moïs qui ont attaqué la brigade des chemins de fer. Un détachement de 50 miliciens a été envoyé, ajoute l'*Avenir du Tonkin*, pour prêter main-forte.

Prétendue bataille franco-maure

Une dépêche de Cadix au *Daily Mail* annonce qu'un commerçant marocain arrivé dans cette ville dit qu'une grande bataille a eu lieu, il y a quelques jours, entre les troupes françaises et les Maures, près de Figui.

Le combat a été provoqué par les mouvements des troupes françaises pour punir les tribus stationnées au sud de l'Atlas et pour occuper l'oasis de Taflet.

Les pertes des deux côtés ont été considérables, mais la victoire est restée aux Français.

Le commerçant marocain auteur de cette information a exprimé sa surprise de ce que ce conflit soit survenu pendant la visite de l'ambassade marocaine à Paris.

Le correspondant du journal insiste sur ce que son informateur est absolument digne de foi et il ajoute qu'il maintiendra l'exactitude de son information.

Les forces françaises actuellement sur la frontière du Maroc, dit-il s'élèvent à 90,000 hommes.

Commission du budget

La commission du budget a terminé hier l'examen du budget du ministère des colonies. La division du chapitre 35 a été adoptée de manière à revenir au cadre précédemment adopté et qui permettait de connaître le montant des dépenses militaires par colonies. Des réductions ont été opérées sur le budget militaire de Madagascar et des autres colonies.

Sur la motion de M. Sembat, la commission a décidé de demander au gouvernement que les compagnies de disciplines soient concentrées sur des points où une surveillance effective de l'autorité supérieure soit facile. La commission s'est ajournée au 10 septembre.

A la clôture de la séance, M. Mesureur, président, a prononcé une allocution dans laquelle, après avoir résumé l'œuvre accomplie par la commission, il a exprimé l'espoir que, grâce à l'effort commun de l'ensemble du gouvernement, le budget de 1902 pourrait être voté à sa date normale.

La Sequestrée de Poitiers

Mlle Blanche Monnier reçoit d'assez fréquentes visites. Son état physique s'améliore, grâce aux excellents soins qui lui sont prodigués, et cette amélioration a une répercussion visible sur son état mental. Ce n'est déjà plus la pauvre fille sauvage des premiers jours : ses joues se remplissent, ses grands yeux ont une vivacité relative, ses cheveux noirs, qu'on avait coupés ras, ont poussé rapidement et sont aujourd'hui assez longs pour nécessiter des soins. Elle aime qu'ils soient parfumés.

Une de ses grandes préoccupations est sa toilette. Les gardiennes, intelligentes et dévouées qui lui donnent les soins de chaque jour, avaient au début beaucoup de mal à la nettoyer. C'est tout le contraire aujourd'hui. La pauvre femme est d'une minutieuse propreté et d'une pudeur excessive, parfois même gênante pour sa gardienne. Elle vient coquette, se brosse les dents avec soin « pour ne pas en enlever l'émail », dit-elle, et se regarde longuement dans son miroir.

Mlle Monnier a encore des instants de mauvaise humeur, mais qui deviennent de moins en moins fréquents. Elle ne prononce plus les mots grossiers qu'elle avait entendus des domestiques. Au contraire, elle est presque toujours convenable et, quelquefois, d'une politesse exquise. Son appétit est toujours vif. Elle dort bien et se couche tôt.

Devant le Conseil de Guerre

Mardi à l'audience du conseil de guerre de Constantine, présidée par le colonel Perret, directeur du génie, comparait le nommé Paul Lefort, fusilier à la deuxième compagnie de discipline, accusé de destruction volontaire d'effets.

Après les débats et la plaidoirie de son défenseur, le président ayant demandé au prévenu s'il n'avait rien à ajouter pour sa défense, celui-ci leva le bras en l'air et jeta avec violence à la figure du colonel Perret un petit caillou qu'il tenait entre ses doigts, en disant : « Tiens ! Voilà pour toi ! »

Le président n'eut que le temps de baisser la tête pour éviter le projectile qui alla heurter le mur situé derrière lui.

Un garde se jeta sur le prévenu et le conseil se retira aussitôt pour délibérer.

Après quelques minutes de délibération, il revint avec un verdict de culpabilité, sans application de circonstances atténuantes. En conséquence, Lefort est condamné à mort.

Le public se retire vivement impressionné par cet incident.

Lefort avait déjà eu plusieurs condamnations en conseil de guerre.

CHRONIQUE LOCALE

Contributions indirectes

M. Fournieux, receveur des contributions indirectes à Sousceyrac est nommé en la même qualité à Lacapelle-Marival, en remplacement de M. Caule, retraité.

Compatriote

Notre compatriote, M. Gustave Périé, licencié ès-lettres, a subi avec succès devant la Faculté de Paris, ses examens de deuxième année de droit.

Nos sincères félicitations.

Fête de quartier

Les jeunes gens du quartier des Petites Boucheries organisent pour dimanche, 4, et lundi 5 août, la fête votive annuelle.

Voici le programme :

Samedi soir : annonce en musique de la fête.

Dimanche : Bal de 4 h. à 7 h. et de 9 h. à minuit.

Lundi : jeux de la poêle, courses à pied, courses d'ânes, etc. etc.

Comme tous les ans, cette fête promet d'être des plus belles.

Fête de l'Assomption

15 août 1901

A l'occasion de la fête de l'Assomption, les billets *Aller et Retour* à prix réduits qui auront été délivrés aux conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du samedi 10 août inclus, au mardi 20 août inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du mercredi 21 août.

Les billets de même nature conserveront la durée de validité déterminée par lesdits tarifs lorsqu'elle expirera après le 21 août.

Vols de pigeons, lapins, poules, etc.

Depuis plusieurs jours, des vols étaient commis, la nuit, dans les jardins de Cahors et toujours les voleurs restaient introuvables.

Dans la nuit du 29 au 30 juillet, un vol de 4 pigeons, de 2 lapins et d'une petite poule, était commis au préjudice de M. Barrès camionneur chez M. Cayla, au jardin qu'il possède aux Hortes, près le pont du chemin de fer.

Les soupçons de la police se portèrent immédiatement sur le nommé Valmary Léon, âgé de 44 ans, ancien cordonnier, rue Darnis 15.

M. le commissaire de police se rendit aussitôt chez Valmary, et le trouva couché; une perquisition amena la découverte de pigeons, lapins, perdreaux, etc.

Valmary fut mis en état d'arrestation. L'enquête de la police a établi qu'un nommé Rigal Jules, terrassier et contrebandier, était le complice de Valmary.

Une perquisition faite aussi au domicile de ce dernier, a amené la découverte de 3 perdreaux vivants, volés à Labastide-Marnac et d'une poule cachée dans la cheminée et volée à M. Breton sous-chef de dépôt à Cahors.

Valmary et Rigal Jules ont été conduits au parquet d'où, après interrogatoire, ils ont été écroués à la prison. Rigal a été condamné 10 fois pour vols ou contrebande, Valmary a déjà subi 3 condamnations.

Conseil de guerre

Dans sa séance d'hier, le conseil de guerre de Toulouse a jugé un sergent du 7^e, nommé Marty.

L'accusé est un ancien enfant de troupes, fils d'un père mort soldat en revenant du Tonkin; sa famille est très honorable.

Engagé volontaire pour 5 ans, il fut un excellent soldat, et obtint rapidement les galons de caporal et puis ceux de sergent.

Mais Marty change vite de conduite; ses dépenses sont exagérées; il manque d'argent; sergent de semaine, il en trouva et du mois de mars au mois de juin, en s'appropriant 16 mandats, bons de poste, etc.

Ses vols ne tardèrent pas à être découverts; arrêté, il avoua.

Les sommes volées ont été remboursées par la vieille grand-mère du malheureux que le conseil, cependant, condamne, à l'unanimité, à cinq ans de travaux forcés et à la dégradation militaire, mais sans interdiction de séjour.

Musique du 7^{me} de ligne
PROGRAMME DES 1 ET 4 AOUT 1901

Allegro Militaire	Sousa
Le Calife de Bagdad, Ouv.	Boiedieu
Vénizia, Valse	Desormes
Miss Helyett, Fantaisie,	Audran
Marche Héroïque	Schubert
Les Echos des Concerts, Quadril.	X...

Jeudi à 8 h. Dimanche à 8 h. et demie

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
Du 30 juillet au 1^{er} août 1901

Naissance

Marie-Louise, (naturelle), à la Maternité.

Mariages

Lamelle, Louis, ancien horloger, et Deviers, Françoise-Victorine, lisseuse.
Ayot, Édouard, cultivateur, et Gélis, Olympe-Jeanne, sans profession.

Il a été perdu une chienne épagneul, du nom de *Palma*. Taille moyenne, robe blanche avec grandes taches marron, poil frisé.

Prière de la faire parvenir à l'hôtel du Lion d'Or à Cahors. Récompense.

Arrondissement de Cahors

LALBENQUE. — *Après l'élection.* — Maintenant que les élections sont terminées, que les résultats sont proclamés et acquis, ne nous laissons pas décourager par l'échec.

Sans doute il est pénible de constater que le canton de Lalbenque n'ait pu faire un effort vigoureux pour se débarrasser des réactionnaires qui le gouvernent; sans doute il est triste de penser que ce canton n'ait pas compris où sont les intérêts du peuple et qu'il ne se soit pas dirigé du côté de la République; mais cependant est-ce que nous avons le droit de désespérer et d'abandonner la lutte?

Il y a 6 ans, M. Combarieu fut élu à une grande majorité, qu'hier encore, il prétendait avoir conservée; il espérait mettre à Lalbenque même, M. Guilhem en minorité et le forcer ainsi à quitter la mairie.

Non seulement les électeurs de Lalbenque ont renouvelé leur confiance à leur sympathique maire, mais encore la belle majorité de 500 voix dont parlait M. Combarieu s'est évanouie et s'est réduite à 65 voix!!!

Où sont les succès d'antant, M. Combarieu!

Le parti républicain du canton de Lalbenque a donc beaucoup gagné : sa défaite est des plus honorables, et même si la campagne électorale avait été menée avec un peu plus de vigueur, la victoire lui était assurée.

C'est pourquoi, ne nous décourageons pas, luttons et nous vaincrons.

LUZÉCH. — M. Pagès-Lechesne adresse aux électeurs la lettre de remerciements suivante :

Mes chers compatriotes,

C'est avec émotion, avec de la joie plein le cœur, que je vous prie : merci !
Dix-neuf cent vingt-huit des vôtres m'ont accordé, dimanche, spontanément et dans un magnifique élan, leur confiance.

Je n'aurai, désormais, d'autre but que celui sacré, de justifier cette confiance. Ainsi, prouverai-je aux adversaires de tout à l'heure que votre élu restera jusqu'au bout, le soldat inébranlable, incorruptible de la République démocratique — ce soldat dont le drapeau porte, sur ses couleurs, cette simple devise :

« Je tiendrai, demain, ce que je promis hier ! »

Etienne PAGÈS-LECHESNE,
Conseiller général du Lot.

ALBAS. — *Fête patronale.* — Le programme de la fête patronale organisée par la jeunesse albasienne, à l'occasion des fêtes qui auront lieu les dimanche 4 et lundi 5 août, est très bien composé : la fête promet d'être des plus belles ; rien n'y manque : décors, jeux, distributions de toute sorte. Souhaitons seulement que le temps soit favorable.

CONCOTS. — *Fête scolaire : Distribution des prix.* — Dimanche 28 juillet, à huit heures du soir, a eu lieu la distribution solennelle des prix aux élèves de l'école laïque des filles, sous la présidence de notre sympathique maire, M. le docteur Bach. La majorité du conseil municipal, répondant à l'invitation qui leur avait été adressée était venue prendre place auprès de M. le maire.

Dès huit heures, la vaste cour de l'école, pavée et illuminée par une centaine de lanternes vénitienes, était envahie par une foule de spectateurs.

An fond, sous le préau, se dressait le théâtre habilement décoré.

A huit heures et demie, le rideau se lève et les élèves chantent un chœur, *Jeanne d'Arc*, après lequel une petite blonde a essayé de nous faire comprendre que *Tout n'est pas rose d'être petite*. Un deuxième chœur, *L'Aiguille*, suivi de la *Poupée malade*, la *Tourterelle*, etc.

Des applaudissements répétés engagent les élèves à continuer à nous divertir par une saynète-opérette le *Petit-Chaperon Rouge*.

A l'issue de la pièce, a lieu la distribution des prix. La fête se termine par une distribution d'ouvrages faits par les élèves et offerts aux dames qui font partie du patronage de l'école.

Nous remercions vivement Mlle Pezet et Mlle Longpech, nos dévouées institutrices de nous avoir procuré une soirée aussi agréable. Nous espérons bien que ce ne sera pas la dernière.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Tribunal correctionnel.* — Audience du 27 juillet.

Au début de l'audience le tribunal prononce une condamnation à 20 fr. d'amende pour délit de pêche. Les affaires suivantes sont ensuite appelées :

Jean-Baptiste Pasquelot, 62 ans, tanneur, sans domicile fixe, né à Bellac (Haute-Vienne), est condamné à six jours de prison pour mendicité.

Jean Rulhe, 27 ans, chiffonnier à Breteoux, 6 jours de prison pour vol.

Jean Sireys, 51 ans, aubergiste, et Mathilde Lamothe, épouse Plagne, 37 ans, de St-Céré, poursuivis pour coups et blessures réciproques, sont condamnés : Sireys, 50 fr. d'amende, épouse Plagne, 20 fr., tous les deux avec le bénéfice de la loi Bérenger et solidairement aux dépens.

Jean Cazals, 53 ans, de St-Hilaire-Bessoniés, 16 fr. d'amende (loi Bérenger), pour coups et blessures.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Distribution des prix aux élèves des écoles laïques de filles et de garçons, le mardi 30 juillet.*

Dès 3 heures du soir, une foule compacte se presse vers l'entrée de la cour de l'école publique de garçons dont les abords sont pavés aux couleurs nationales.

Les élèves des sections de Lafontade, Costeraste, St-Romain, Prouillac et de l'école publique de filles de la ville, ne tardent pas à arriver endimanchés comme aux plus beaux jours de fête, sous la conduite de leurs maîtres ou de leurs maîtresses. Enfin, les portes s'ouvrent et on remarque aussitôt, sous le vaste préau, une estrade décorée avec beaucoup de goût et de soin et des multitudes de prix aux couleurs éclatantes qui ne manquent pas de concentrer l'attention de toutes ces jolies têtes brunes et blondes, floraisons d'âmes et d'intelligences, aux visages délicieusement épanouis.

Bientôt après, un nombreux public ne tarde pas à envahir les rangs de chaises disposés à cet effet, pour recevoir les invités, les parents et les amis de l'enseignement laïque.

Pendant ce temps les personnages officiels se rendent dans une des classes de l'école pour former le cortège. 4 heures sonnent et, en président exact, le sympathique et estimé inspecteur primaire de Gourdon, M. Villadien, ouvre la marche aux vibrants accents de la *Marseillaise* fort bien enlevée par la fanfare municipale qui avait bien voulu prêter son aimable et utile concours à cette fête scolaire.

Prennent place sur l'estrade aux côtés du président, MM. Théaux, sous-préfet; Dauliac, adjoint au maire; Pons, conseiller général, délégué cantonal; Janot, procureur de la République; Colmet de Sarterre, receveur des finances; Daynac, juge; Bonnet, lieutenant, ainsi que les membres suivants de la municipalité : MM. Boy, Laurié, Bouygues, Lafon, Destrau, Malleville, Lasvignes, Grangié, Cassagne, Verdier, Simon, Janis, Métadié et Maury.

De nombreuses et charmantes dames, aux belles et séduisantes toilettes, jetaient

un charme délicieux et une grâce exquisé parmi cette assistance très nombreuse et aussi très sympathique aux écoles laïques.

Après un chœur patriotique fort bien exécuté, M. le Président se lève et prononce d'une voix forte et énergique le discours suivant :

Discours prononcé par M. Villadien,
Inspecteur primaire.

Mesdames, Messieurs, Chers élèves,

Mon premier mot sera pour remercier M. le Préfet de m'avoir désigné pour présider cette fête scolaire; M. le Sous-Préfet pour son empressement à accepter notre invitation, et à manifester ainsi, une fois de plus, ses sympathies pour notre enseignement laïque. MM. les membres de la municipalité qui se montrent toujours si bien disposés en faveur de nos écoles publiques; enfin, les parents de nos élèves et les amis des instituteurs publics qui sont venus se rendre compte des efforts faits par nos collaborateurs pour élever le niveau intellectuel et moral de la jeunesse gourdonnaise.

Je suis particulièrement heureux de la présence d'un grand nombre de parents, car mon intention est de réclamer de leur part un secours, sans lequel notre rôle d'éducateurs est voué à un insuccès certain. L'influence de l'école ne peut se traduire, en effet, par des résultats heureux que si le père, par son exemple et par ses directions, la mère, par son action plus intime et plus douce, ne nous prêtent un concours dévoué et raisonné.

Mais pour que ce concours soit efficace, pour que les efforts communs des parents et des maîtres soient convergents, il importe de bien fixer le but que nous voulons atteindre, d'indiquer, avec précision, les principes directeurs de notre enseignement primaire national.

Tout d'abord, nous déclarons que l'enfant du peuple a droit à une éducation libérale, et qu'il est possible de lui donner cette éducation sans sortir des modestes cadres de l'enseignement élémentaire.

L'éducation libérale doit avoir pour objet « de développer au lieu de comprimer, de diriger sans étouffer, de corriger sans mutiler, de provoquer l'exercice de l'activité consciente et raisonnable, de former enfin un être libre et non un esclave, un être disposé à bien agir et non à obéir passivement aux injonctions d'un maître. » (*Vifs applaudissements*)

Elle est libérale, parce qu'« elle veut fonder l'ordre public, l'ordre privé, l'ordre domestique sur la raison, sur des principes rationnels exprimés ou explicites. Elle s'oppose ainsi nettement à l'éducation préférée, dans notre pays, par l'Eglise régnante, qui, « en vertu de l'empire qu'elle revendique de droit divin, sur les âmes, n'a cessé de réclamer à travers les âges, son droit de maîtrise sur l'Etat, les rois, le droit civil et politique, l'instruction publique. » C'est, dès lors, sur l'autorité seule qu'elle fonde ses principes d'éducation : La raison est traitée en ennemie parce qu'elle est une sorte d'orgueil pour les hommes, un élément dangereux pour ceux qui s'attribuent, au nom de leur naissance ou de leur fortune, des droits à gouverner la Nation. (*Applaudissements*)

Cette manière de comprendre le rôle de la raison humaine pouvait être subie alors que le peuple n'avait pas à se diriger lui-même, alors qu'il n'avait qu'à se laisser conduire par ses maîtres; mais à l'heure actuelle, il ne peut plus en être ainsi. Dans notre démocratie, rien n'est imposé à la nation; c'est elle qui fait tout par ses mandataires. Nous avons chacun de nous, une part de responsabilité dans tout ce qui arrive. Il faut donc préparer les jeunes générations à l'exercice de ce devoir impérieux et délicat qui consistera plus tard, pour elles, à rechercher les hommes les plus dignes de représenter le Pays.

Ce choix doit être fait en toute indépendance et avec la plus entière liberté. Il doit être le résultat des décisions d'un jugement éclairé, d'une volonté véritablement maîtresse d'elle-même, et, par conséquent, habituée depuis longtemps à faire effort pour prendre une détermination logique. (*Vifs applaudissements*)

Dans nos écoles, nous cultivons donc surtout la raison et la volonté. Nous faisons faire l'apprentissage de la liberté, en transformant, par degré, chez nos élèves, l'obéissance à un maître en une obéissance à eux-mêmes. Nous substituons, peu à peu, la discipline du dedans à celle du dehors. Nous voulons même que l'enfant finisse par n'obéir qu'à ce qu'il a de meilleur en lui. C'est même à ce caractère que nous reconnaissons la véritable indépendance. (*Applaudissements*)

Comme le dit un contemporain : « On n'est point indépendant pour n'avoir pas de maître, un Tibère n'est pas indépendant. On n'est pas davantage indépendant parce qu'on agit bien, sans savoir et vouloir ce que l'on fait; une machine qui fabrique des choses utiles, un terre-neuve qui rapporte un noyé, et même un homme qui se dévoue malgré lui, et par nécessité, ne sont pas des êtres indépendants; ce ne sont que des forces bienfaisantes. L'homme libre est celui qui a l'habitude de faire de lui-même ce qu'il sait être le mieux. » (*Applaudissements*)

Mais pour élever cet enfant qui, demain, doit être un homme libre, « il faut des maîtres d'esprit libre et non des personnes vouées à la propagation d'un dogme absolu et d'une manière de concevoir l'ordre ancien ou actuel du monde et de l'histoire aussi étrangère que possible à la conception scientifique moderne », des hommes qui ont aliéné leur liberté indivi-

duelle entre les mains d'un supérieur et qui ne peuvent, par conséquent, estimer cette liberté à son véritable prix. Ainsi que l'a dit fortement un des maîtres de la pédagogie contemporaine :

« L'Etat ne peut remettre le soin de former des hommes libres qu'à des hommes libres, ni des esprits raisonnables qu'à des hommes voués sans réserve au culte de la raison ». (Salve d'applaudissements).

Voilà pourquoi nous demandons un personnel laïque à la tête de nos écoles publiques, car ce serait un non sens de confier une éducation libérale à ceux qui ne reconnaissent que ce qu'ils appellent la liberté du bien, c'est-à-dire la liberté de penser comme ils pensent et d'agir comme ils agissent. Cette liberté, selon une définition très juste, « c'est la liberté d'aller et de venir dans l'intérieur d'une prison ». (Tonnerre d'applaudissements).

Mais il ne suffit pas de préparer des esprits libres; il faut aussi, et plus impérieusement encore, cultiver les qualités morales et faire éclore dans le cœur de nos jeunes élèves ces sentiments aimables et bons qui feront incliner vers le bien nos disciples, qui les porteront à s'oublier eux-mêmes pour autrui, qui leur feront pratiquer ces vertus de tolérance et de solidarité sans lesquelles aucune nation ne peut connaître la paix et le bonheur.

Nous voudrions, en un mot, former des hommes d'esprit libre et de cœur généreux, des femmes sachant discipliner leurs facultés de bons sens, de finesse et de sûreté et qui pourraient être, un jour, les compagnes intellectuelles de leurs maris et les institutrices de leurs enfants. (Applaudissements).

Mais, je le répète, cet idéal que nous poursuivons ne peut qu'être approché si les influences extérieures de l'école ne facilitent notre tâche. Si la famille ne nous vient pas en aide, si, par les mille moyens dont elle dispose, elle ne fait pas développer les bonnes habitudes intellectuelles et morales que les enfants contractent à l'école, notre rôle est voué à un insuccès certain.

Les parents doivent donc, dans le domaine intellectuel, s'intéresser aux progrès de leurs enfants, s'entretenir, avec les instituteurs et institutrices, des résultats obtenus, des efforts faits par ces petits êtres pour agrandir leurs connaissances, diminuer leurs défauts et augmenter leurs bonnes qualités.

Nous touchons, en ce moment, à l'éducation morale. C'est surtout sur ce point particulier que la famille peut seconder le maître: tout d'abord, en créant, dans la maison paternelle, un milieu moral véritablement sain, où les paroles prononcées ne manqueront jamais au respect que l'on doit à l'enfance; où les sentiments de bienveillance, de véacité, de justice et de tolérance seront en honneur; où l'exemple des adultes sera une leçon vivante pour les enfants.

Vous trouverez, peut-être, ce programme bien difficile à réaliser dans un grand nombre de cas. Il ne faut pourtant pas le rejeter sans examen. Avec beaucoup de bonne volonté les parents peuvent essayer de le mettre en pratique. Et puisqu'il s'agit, en somme, du bonheur des êtres qu'ils chérissent par-dessus tout, pour lesquels aucun sacrifice ne leur coûte, l'expérience que je conseille mérite d'être tentée.

D'ailleurs, ma conviction profonde est qu'elle doit être couronnée de succès. C'est que, en effet, les vertus de famille que nous voudrions voir fleurir dans tous les ménages existent, à l'état latent dans le plus grand nombre d'entre eux. En fait de sentiments généreux, d'élan d'enthousiasme, de tendances au sacrifice, les travailleurs, même les plus modestes, ne sont inférieurs à personne. Il n'est donc pas téméraire de demander aux chefs de famille leur collaboration pour l'œuvre d'éducation que nous avons entreprise à l'égard de leurs enfants.

Je ne parlerai pas aujourd'hui d'autres influences qui concourent aussi à la culture des jeunes générations: la rue, avec ses exemples plus ou moins moraux, les livres et les journaux, avec leurs récits, contribuent à l'éducation des enfants; et il serait bien à souhaiter que cette contribution fût de bon aloi.

Mais ces considérations me conduiraient trop loin. Je me contente donc, en ce moment, de réclamer la collaboration des familles de nos élèves. Avec elles nous améliorerons la jeunesse et nous préparerons ainsi pour la République des nouvelles couches sociales qui, plus heureuses que leurs devancières, connaîtront tout le prix de la liberté et ne placeront leur satisfaction intime que dans la connaissance du beau et dans la pratique du bien. (Salve d'applaudissements.)

D'après les renseignements que nous avons recueillis sur la situation de la ville de Gourdon, cette allocation était bien faite pour donner satisfaction à la population ouvrière de cette ville, dont les tendances démocratiques n'ont jamais été mises en défaut. Le langage de l'orateur était à l'unisson de celui que le Grand Maître de l'Université faisait entendre, la veille à la Sorbonne, à l'occasion de la distribution des prix du concours général. Mais il n'est jamais inutile de répéter des paroles qui réconfortent le personnel enseignant à tous les degrés et qui déclarent que l'avenir de la République est intimement lié au développement de l'enseignement laïque. Nous ne pouvons, en effet, compter sur l'avenir que lorsque tous les français avides de liberté, conscients de leurs droits et de leurs devoirs considéreront l'enseignement national comme la sauvegarde de l'avenir démocratique.

Une telle constatation n'était pas inutile dans un milieu où certains esprits seraient trop portés à vouloir dédaigner l'enseignement populaire sous le fallacieux prétexte que leurs enfants ne peuvent pas se rencontrer dans les écoles publiques avec les fils et filles de ces robustes travailleurs qui constituent cependant la partie la plus intéressante de la société.

Et puisque le Président a parlé de former des « ETRES LIBRES » personne ne devrait oublier que les hommes vraiment libres peuvent seuls donner un enseignement libéral. Les républicains surtout ne devraient jamais oublier cette vérité. Sous le régime césarien, les instituteurs étaient les humbles serviteurs de toutes les puissances administratives et locales. Aujourd'hui, si la République n'est pas un vain mot, ils doivent, comme d'ailleurs l'ont réclamé les chefs du parti radical dans un Congrès récent, en dehors de leurs occupations professionnelles, reprendre leur place de citoyen. Et, même, si nous étions logiques nous reconnaitrions notre ingratitude, lorsque nous voudrions traiter en hommes serviles ceux qui ont été les véritables défenseurs de la liberté et les bons ouvriers de la République. L. R.

SAINT-GERMAIN. — Foire. — Malgré les pressant travaux de la saison la foire de Saint-Germain a été passablement impor-

tante. Nombreuses transactions effectuées aux divers foirails de la localité.

Cours pratiqués :

Bœufs de boucherie, de 31 à 33 fr. les 50 kilos; d'attelage, de 400 à 700 fr. la paire; vaches, de 400 à 500 fr. la paire; veaux, de 0,75 à 0,80 le kilo.

Brebis de reproduction et de boucherie de 25 à 32 fr. pièce; entenaies, de 18 à 22 fr. pièce.

Porcelets d'élevage, de 15 à 20 fr. dès l'âge de deux mois.

Volaille, de 0,55 à 0,60 le 1/2 kilo.

Oufs, 0,60 la douzaine.

— **La moisson.** — Les travaux de la moisson viennent de se terminer dans la région. Cette année-ci la récolte n'atteint qu'une faible moyenne en certains endroits.

Les impôts augmentent, et la misère est grande, parmi nos populations rurales qui dès lors vont vers les villes.

Notre contrée n'est pas exempte de cette émigration que rien jusqu'ici ne peut arrêter.

Chez nos voisins

USSAC (Corrèze). — Tué par un taureau. — Le 23 juillet dernier, notre commune a été le théâtre d'un drame qui a plongé tous les habitants dans la consternation.

Vers six heures et demie du matin, M. Jean Fage venait de faire saillir une vache par un taureau. Pris de fureur, au moment où son maître le conduisait à l'étable, le taureau porta un violent coup de corne à Fage et l'atteignit au côté gauche du bassin. Puis, s'acharnant sur la victime, il la poussa dans une haie et la mutila avant qu'aucun voisin ait pu accourir à son secours.

Transporté à son domicile, Fage expira une demi-heure après.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
31 Merc.	+ 23	+ 13,5	765	Pluie
1 ^{er} Jourd.	+ 24	+ 13	766,5	Couvert

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Variable.

D^r HERBEAU.

BULLETIN FINANCIER

La liquidation s'effectue dans les meilleures conditions pour les acheteurs. Les reports sont très modérés étant donné l'abondance de l'argent mis à la disposition de la spéculation.

Le 3 0/0 sur lequel on a coté 15 courant de report est à 101.12, le 3 1/2 0/0 avec 16 courant de report finit à 102.12.

Le Comptoir National d'Espte est à 590, le Crédit Foncier est recherché à 656 le Crédit Lyonnais s'avance à 1026 et la Société Générale à 616.

Les chemins français progressent à nouveau.

Le Suez clôture à 3672. Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure est

à 70,80, l'Italien à 96,77, le Portugais à 2565, le Russe 3 0/0 1891 à 86,20.

Le Serbe 4 0/0 unifiée se traite à 68,65. Le Turc D est à 25,17 et la Banque Ottomane à 529.

Sur le marché en Banque, les actions Pétroles Moesi-Hir sont recherchées à 251,50.

Les Pierres de Verre Garchez s'avancent à 117 fr.

Les Brevets Porchère cotent 90 fr. La Porcherine Limited 131 fr.

Vient de paraître :

LE GUIDE DES MÈRES

ET DES NOURRICES

Par le Docteur RENARD

Ancien médecin inspecteur des enfants

Cet important ouvrage est une véritable encyclopédie de tout ce qui a rapport à la première enfance :

Dans la 1^{re} partie, l'auteur donne à la future maman les conseils à suivre pour avoir une heureuse grossesse. Il prend ensuite l'enfant à sa naissance et le suit pendant tout son élevage, qu'il soit élevé au sein par sa mère ou une nourrice ou qu'il prenne le biberon.

La 2^e partie est consacrée au sevrage et à la dentition.

Le 3^e traite de l'hygiène de l'enfant, des bains, du coucher, du sommeil, du réveil, des sorties, de la marche.

Dans la 4^e partie, l'auteur s'occupe des principales affections qui peuvent sévir sur l'enfant en bas âge : affection de l'appareil digestif, diarrhée, entérite, bronchite, coqueluche, fluxion de poitrine, convulsion, méningite.

Un chapitre spécial traite des fièvres éruptives : rougeole, variole, scarlatine, fièvre typhoïde.

Cet ouvrage donne le traitement à suivre, dans les croûtes de lait, la jaunisse, les brûlures, la hernie, etc. Il termine par un tableau pour la dentition et les pesées de l'enfant.

En consultant ce faible résumé de la table des matières de cet ouvrage, on voit que rien n'a été négligé pour en faire un guide qui sera journellement consulté par les mamans auxquelles il rendra de grands services.

Envoi franco contre un mandat poste de deux francs adressé au Bureau du journal.

L'Aliment complet de Maxime Groult, fils aîné

à base de légumine ou caséine végétale contenant des éléments nutritifs intensifs, constitutive pour les enfants au moment du sevrage et pour les y préparer, pour les vieillards, les albuminuriques, les malades, les tuberculeux, etc., l'ALIMENT COMPLET IDÉAL. — Exposition de l'enfance, Paris, 1901, Grand Prix. — Dépôt à Cahors, Maison MICHAUD-LARIVIÈRE, Place du Marché.

Echantillon gratuit sur demande.

PRIME MUSICALE

Par suite d'une convention très avantageuse la Maison Z. BAJUS, éditeur de musique à Avesnes-le-Comte (P.-de-C.), expédiera franco à tous ceux de nos lecteurs qui lui en feront la demande, une superbe collection de dix morceaux pour piano écrits par les meilleurs auteurs, nouvellement parus et édités avec le plus grand luxe.

Cette collection, qui vaudrait partout 40 fr. aux prix marqués, représente le plus joli cadeau que l'on puisse faire aux personnes qui étudient ou cultivent la musique.

Joindre à la demande 1 fr. 50 en timbres ou mandat pour tous frais.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XXVII

L'AMOUR D'UNE AMAZONE

Il était toujours beau, bien que sa figure fût brûlée par la poudre, que ses yeux fussent fermés comme s'ils eussent été déjà appesantis par la mort, et que sa barbe fût couverte du sang rougeâtre qui avait coulé de sa blessure.

Il n'était pas mort; sa blessure n'avait même aucune gravité.

Elle se pencha doucement sur lui, passa légèrement ses doigts dans ses cheveux, et observa les battements plus rapides de son cœur.

Sa physionomie devint plus tendre, plus animée, plus ardente, elle passait par ces diverses nuances avec une merveilleuse facilité; elle avait toutes les ardeurs du sang méridional.

Sans qu'il s'en doutât, le brigadier avait éveillé chez elle un amour qui croissait tous les jours, d'heure en heure, sans qu'elle voulût se l'avouer.

Elle aimait à le voir couché là comme s'il

eût été endormi, à se tromper par l'illusion qu'elle restait là pour surveiller son repos et l'éveiller avec un baiser.

Dans cette insensibilité, dans cet abandon, il semblait qu'il fût tout à elle; c'était avec une passion qu'elle n'aurait pas su analyser que sa tête se penchait sur lui avec une joie à peine et rêveuse.

Les mouvements continus du petit *Flic-Flac* avaient fini par détacher un bijou mignon du cou de son maître.

L'éclat de l'or attira les yeux de Cigarette. Elle s'en empara.

C'était un petit médaillon en émail bleu, percé d'un trou, petit bijou d'un grand prix jadis; en ce moment, terni et couvert de taches de sang.

Il contenait une bague de femme, en saphir et opales.

Cigarette examina ces deux objets de très près à la lueur du soleil couchant, puis elle renoua le cordon et y rattacha le médaillon.

Ce n'était qu'une simple bagatelle, mais elle suffit à chasser son rêve et à éveiller en elle une pénible impatience.

Était-il possible que depuis une heure elle restât là sous le joug de cette fiévreuse folie? Il était beau, oui; elle ne pouvait parvenir à le haïr; elle ne pouvait pas retenir les larmes qui noyaient ses yeux et obscurcissaient sa vue lorsqu'elle le regardait étendu inanimé devant elle.

Mais il était l'esclave de son passé; ce joujou sur sa poitrine, quoi qu'il pût être, quelle que fût l'histoire qui s'y rattachât, lui était

plus doux que toutes les paroles qu'elle pourrait lui adresser.

Pourquoi ne l'avait-elle pas laissé mourir comme il aurait dû mourir sous ce monceau de cadavres!

Elle se serait tuée volontiers pour se punir de sa folie! Elle, dont le cœur n'avait jamais battu, aller s'éprendre d'un ci-devant silencieux, qui n'avait même jamais remarqué que ses yeux étaient brillants ou que sa figure eût le moindre charme!

— Mériterais-tu assez d'être fusillée... toi! — dit Cigarette en s'interpellant furieusement.

Puis, se levant brusquement, elle appela à grands cris un soldat du train qui passait.

— Ce chasseur respire encore, — dit-elle, d'un ton bref, lorsque l'homme, conduisant un mulet chargé d'un cacolet vide, s'approcha pour répondre à son appel. — Prenez-le. Les soldats sont trop difficiles à former pour qu'on les abandonne. Allons, soulevez-le...

— Il est grièvement blessé? — dit le tringlo.

Elle haussa les épaules.

— Oh! non! son cheval est tombé sur lui; c'est ce qui l'a mis hors de combat, je pense. Une rude journée, cependant, foi de Cigarette!

Elle lança un regard sur le champ de bataille de l'air satisfait d'un dilettante examinant une collection irréprochable; elle but une gorgée de son eau-de-vie, alluma sa petite pipe d'ambre et se mit à chanter à haute voix une des plus joyeuses chansons.

Elle ne voulait pas que le soldat s'imaginât qu'elle accordait la moindre attention à ce chasseur qu'il chargeait dans son panier avec un soin si tendre.

Cigarette était aussi fière à sa manière que pouvait l'être la princesse Venetia Corona.

Néanmoins, elle s'éloigna avec la mule emportant le petit *Flic-Flac* et ne s'arrêta pas sur son chemin.

— Laissez-le là, je prendrai soin de lui, — dit-elle, à la première tente vide qu'ils rencontrèrent.

Le camp avait été le théâtre d'une lutte aussi acharnée que la plaine où la cavalerie avait donné, et il était jonché de cadavres de Zouaves et de Tirailleurs.

Le tringlo lui obéit, et après avoir déposé le blessé sur un tas de couvertures, il retourna sur ses pas en quête de nouveaux blessés.

Cigarette restée seule avec Cecil, étendue sans connaissance, cessa de chanter.

Elle avait un certain talent chirurgical, acquis par l'observation et l'intuition; elle avait sauvé plus d'une existence par son savoir et ses soins patients, savoir et patience qui l'avaient rendue depuis longtemps célèbre.

Pour le moment, le « petit fagot de contrastes », comme Cecil l'avait appelée, allait mettre activement sa science en usage.

(A suivre.)

LE
PUITS QUI PARLE

PAR JEANNE SANDOL

— Oh ! je suis ravie ! mon frère... et cette rue tient bien toutes les promesses que son nom m'avait faites. Il ne tiendrait qu'à moi de me croire encore à deux cents lieues de Paris. Quel calme, quelle paix ! que de fraîcheur dans ce jardin ombreux ! Quelle fausse idée on se fait souvent de Paris !

En effet, aux yeux de bien des gens, Paris n'a qu'une seule physionomie.

On voit toujours la grande ville avec sa belle figure élégante, on la voit livrée tout entière à l'agitation des foules, au bruit perpétuel des voitures, et pourtant il y a autant de Paris que de différents quartiers. Le beau Paris, le seul qui soit bien connu et recherché des étrangers surtout, étend ses splendeurs au centre de la capitale. Mais que de quartiers paisibles, ignorés, que de retraites silencieuses où s'abritent des penseurs, où se complaisent de vieilles familles ayant encore les goûts et les habitudes du bon vieux temps !

Que d'oasis perdues et ignorées, dont la charmante demeure dont nous parlons fait

partie !

L'enthousiasme de Geneviève était justement motivé par la situation exceptionnelle de l'habitation choisie par M. Davillier.

Derrière une vieille muraille couronnée d'herbes folles, se cachait un pavillon dont l'architecture ne manquait pas d'une certaine élégance. Un grand jardin l'entourait. La dimension de cet enclos était doublée par la vue d'une suite de jardins qui verdissaient aux alentours. Dans cette rue, on pouvait se croire en plein village; les oiseaux gazouillaient, les poules caquetaient, et quelques chiens de garde, mêlant leurs aboiements au chant du coq, complétaient la rustique illusion.

On était au printemps, le mois de mai s'épanouissait là dans sa splendeur; aux fleurs embaumées de lilas se confondaient les grappes d'or du faux ébénier. La blanche floraison des arbres fruitiers jonchait le sol. Dans le milieu de ce jardin murmurait un mince jet d'eau qu'alimentait un bassin bordé d'iris. Des pampres, où mûrissaient à l'automne d'abondantes grappes de raisin, voilaient aux yeux toute trace de clôture.

Attirés par ce filet d'eau, des oiseaux chanteurs avaient établi leur demeure sous ces ombrages. Chaque année, un rossignol y venait abriter sa couvée, et sa voix pure retentissait la nuit, dans le quartier paisible.

Pour Geneviève, ce petit coin fleuri était un paradis.

— Ah ! comme me voilà réconciliée avec Paris, disait-elle à son frère.

III

Trois semaines après son arrivée, Geneviève écrivait à la supérieure du couvent de Sainte-Marie, à Avignon :

« Madame la Supérieure et chère mère,

« Pour la première fois, il m'a été difficile de vous obéir. Être quinze jours sans vous écrire, quand ma pensée s'en allait à chaque instant vers vous, m'a coûté un pénible effort. Enfin les jours de silence que vous m'aviez imposés sont écoulés et je puis, aujourd'hui, vous faire part de mes impressions. Avant de vous parler de moi, je veux d'abord vous entretenir de mon père.

« Ce cher père n'est pas changé, je l'ai retrouvé tel que je l'avais vu, il y a trois ans, à son dernier voyage à Avignon. Sa belle tête n'a pas vieilli d'un jour; ses longs cheveux, rejetés en arrière, découvrent un front sans rides; ses traits réguliers portent l'empreinte de la sérénité de l'âme; on sent que les agitations de la vie ne l'atteignent pas; il plane dans un monde accessible à lui seul. Son visage, d'une expression très noble, inspire le respect, mais fait taire toute démonstration affectueuse. En arrivant, mon premier mouvement fut de me jeter dans ses bras; cet élan de ma tendresse troubla d'abord mon père. Ma présence subite avait trop brusquement fait descendre son esprit des régions élevées qu'il habite. Ma voix remplie d'effusion le rappela pourtant vers moi; il fit un effort, et son regard distrait parvint à se fixer sur ma personne. Sans parler, pendant un moment, il

m'observa. Je le vis ému, une vision sembla passer devant lui; puis, s'approchant, il écarta de mon front les boucles rebelles de ma lourde chevelure. « Cet enfant a les beaux yeux de sa mère, dit-il; mais quelle chétive petite « créature ! » ajoutait-il, se parlant à lui-même.

« Après un entretien de courte durée, mon père me quitta pour se renfermer dans son laboratoire. Depuis ce jour, il accepte ma présence comme un fait déjà ancien; on dirait même qu'il a oublié notre longue séparation. Je crois, en vérité, que mon père est un être privilégié et que, sur cette terre, il est déjà en possession de l'immutabilité du temps. De la part d'un autre homme, cet oubli des choses de la vie serait inexcusable; chez lui, cette indifférence n'est pas le résultat de l'égoïsme, mais une absorption de son esprit par de hautes pensées. La science, le progrès des lumières : voilà l'unique but de cet austère savant.

« Quelle que soit la place que j'occupe dans une existence aussi exceptionnelle, vous conviendrez, ma chère mère, qu'il me siérait mal de me plaindre. Je n'ai qu'une ambition, celle de pouvoir me rendre utile à mon père. J'ai remarqué qu'en me plaçant droitement sur son chemin, il se servait de moi comme d'un instrument inconscient, mais utile. Peut-être parviendrai-je avec tact et persévérance, à me glisser dans l'intimité de cette âme fermée.

(A suivre.)

Bibliographie

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Co, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris, 6^e).

Sommaire du n° 1470, du 3 août 1901.

Grue pivotante électrique de 150 tonnes du port de Bremerhaven, par Georges Caye. — Les mœurs cynégétique du monde aquatique, par V. Brandicourt. — La conservation des fleurs coupées par Albert Maumené. — Excursion universitaire de Paris au mont Mounier, par Henri de Parville. — Les moutons transhumants, par J. Corcelle. — Des sources sous-marines d'eau douce, par Ficatier. — Les motocyclettes, par Henri de Graffigny. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 29 juillet 1901, par Ch. de Villedeuil. — Heuri de Lacaze-Duthiers, par Henri de Parville.

Ce numéro contient 10 gravure et le bulletin météorologique de la semaine.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du n° 30 (27 juillet 1901).

1^o Quinze mois dans l'Antarctique. — Le premier hivernage dans la Banquise australe, par Adrien de Gerlache.

2^o A travers le monde : La Capitale du Haut-Laos. — Luang-Prabang à vol d'oiseau, par Georges Hurbert.

3^o Civilisations et religions : La question des langues à Malte, par G. Labadie-Lagrave.

4^o La lutte économique : Le commerce anglais au XIX^e siècle.

5^o Missions Archéologiques : Les fouilles de Crète. — Le palais de Minos.

6^o Dans le monde du travail : Les voies ferrées du monde entier, par Paul Barré.

7^o Livres et Cartes.

8^o Les Causses du développement commercial du Cameroun (*Deutsche Kolonialzeitung*). — La question du Congo (*Le mouvement Géographique*, Bruxelles).

Abonnements : France, un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale, un an, 28 fr. Six mois, 15 fr. Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et Co, 79, boulevard Saint-Germain, Paris, 6^e.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1496^e livraison (3 août 1901).

Le roman d'un sot, par François Deschamps. — Les erreurs de notre œil, par Daniël Bellet. — Un original, par Edmond Renoir. — Tante lolotte, par B.-A. Jeanroy. — Trêfle à quatre feuilles, par Th. Lally.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. six mois, 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes.

Hachette et Co, boulevard Saint-Germain, 79, Paris, 6^e.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Facilités données aux Voyageurs pour aller en vacances sur le réseau d'Orléans

La Compagnie d'Orléans délivre pendant la saison d'été, de ou pour Paris, des billets d'aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 50/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux; les voyageurs ont la faculté de s'arrêter à toutes les gares du parcours. En vue de faciliter, en province, les déplacements des familles, elle vient de soumettre

à l'homologation Ministérielle l'extension de ces billets aux relations de toutes les gares de son réseau entre elles sous la condition d'un parcours d'au moins 250 kilomètres (aller et retour compris).

En même temps que l'extension de ces billets aux relations de province, la Compagnie se propose d'autoriser exceptionnellement le chef de famille à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet.

Et en outre de délivrer au chef de famille une carte d'identité sur la présentation de laquelle il sera autorisé à voyager isolément à moitié prix du Tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet, mais sans arrêt en cours de route.

La durée de validité des billets est d'un mois, non compris le jour du départ; elle peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de 15 jours moyennant le paiement d'un supplément de 10 0/0 par période.

Les billets sont délivrés du 15 juillet au 1^{er} octobre. Les voyageurs peuvent cependant commencer leur parcours après cette date étant entendu que dans ce cas, la durée de validité des billets expire le 1^{er} novembre ou, moyennant prolongation payante, le 15 novembre au plus tard.

SAISON THERMALE

La Bourboule, le Mont-Dore, Royat, Nérès-les-Bains, Evaux-les-Bains

A l'occasion de la saison thermale de 1901, la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans a organisé un double service direct de jour et de nuit, qui fonctionne du 8 juin au 20 septembre inclus par Vierzon, Montluçon et Eygurande, voie la plus directe et trajet le plus rapide entre Paris et les stations thermales de La Bourboule et du Mont-Dore.

Ces trains comprennent des voitures de toutes classes et, habituellement, des wagons à lits-toilette, dans chaque sens du parcours.

La durée totale du trajet, est de 10 heures environ, à l'aller et au retour.

Prix des places au départ de Paris (Trajet simple ou vice versa).

DES GARES ci-contre aux gares ci-dessous ou vice-versa	PARIS-QUAI D'ORSAY			PARIS-PONT-SI-MICHEL			PARIS-AUSTERLITZ		
	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe
La Bourboule	50 85	34 30	23 35	50 60	34 15	22 25	50 40	34 20	22 20
Le Mont-Dore	51 40	34 70	22 60	51 40	34 55	22 50	50 95	34 40	22 40
Royat	56 45	38 10	24 85	56 35	38 05	24 80	56 30	37 80	24 65
Chamblet-Nérès	37 95	25 65	16 70	37 85	25 35	16 65	37 65	25 40	16 55
Evaux-les-Bains	40 10	27 05	17 65	39 85	26 90	17 55	39 65	26 75	17 45

Aux trains express partant de Paris le matin et de Chamblet-Nérès dans l'après-midi, il est affecté une voiture de 1^{re} classe pour les voyageurs de ou pour Nérès-les-Bains, qui effectuent ainsi le trajet entre Paris et la gare de Chamblet-Nérès sans transbordement en 6 heures environ.

On trouve des omnibus de correspondance à tous les trains, à la gare de Chamblet-Nérès pour Nérès, et vice versa.

Le transport des tomates sur le réseau des chemins de fer d'Orléans

Les Compagnies des chemins de fer d'Orléans et du Nord mettent en vigueur à partir du 7 Juillet, un tarif d'exportation nouveau pour les transports de tomates expédiées

de la Vallée de la Garonne sur les marchés Anglais.

Ce nouveau tarif est ainsi conçu :

Tomates emballées par wagon chargé d'au moins 4.000 kil. ou payant pour ce poids.

De Marmande-Tonneins Agen et Montauban à Boulogne, Calais, Dunkerque : par 1.000 kilog. 40 fr.

Ce prix de 40 fr. comprend les frais de chargement, de déchargement, de gare et de transmission. Il est réduit à 38 fr. pour les envois faits à destination du Tréport-Vers.

Ce prix est inférieur à la moitié du tarif ancien et les compagnies prennent d'ailleurs les mesures nécessaires pour accélérer les transports dans la mesure utile.

Il ne paraît pas douteux que ces dispositions nouvelles et avantageuses ne favorisent le développement de cette importante culture dans tout le bassin de la Garonne.

Billets d'Aller et Retour de Famille

Pour les Stations Thermales de Chamblet-Nérès (Nérès, Evaux-les-Bains), Moulins (Bourbon-L'Archambault), St-Eloy (Châteauneuf-les-Bains), La Bourboule, Le Mont-Dore, Royat, Rocamadour (Miers), Vic-sur-Cère.

La Compagnie d'Orléans délivre du 15 Mai au 15 Septembre de chaque année, pour les stations ci-dessus indiquées, des billets d'aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes comportant une réduction de 50 0/0 sur le

double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

En vue d'augmenter les facilités offertes par ces billets, la Compagnie se propose d'autoriser exceptionnellement le chef de famille à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet.

Et en outre, de délivrer au chef de famille une carte d'identité sur la présentation de laquelle, il sera admis à voyager isolément à moitié prix pendant la durée de la villégiature de la famille, entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet de famille.

Il est rappelé à cette occasion que les billets de famille sont établis par l'itinéraire à la convenance du public, que l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour, enfin que la durée de validité, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours et peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de 15 jours moyennant supplément.

REPRÉSENTANTS

On demande dans toutes les localités des personnes sérieuses pour placer huiles d'olives et savons. Appointements 120 fr. par mois ou remises très élevées. Ecrire à Théophile Berthon, fabricant à Salon (Bouches-du-Rhône).

L'un des gérants : B. Alibert.

LA TRANQUILLITÉ MUTUELLE

Société de Secours Mutuels en cas de Décès, en cas de Décès et de Survie après 20 ans de Sociétariat, en cas de Survie après l'âge de 55 ans (Retraite ou rentes viagères), et en cas d'infirmités prématurées. Pour renseignements, s'adresser au Siège Social, 3, Allées Fénelon à Cahors (Lot)

10^c En Vente partout 10^c

La VRAIE MODE

Offre GRATUITEMENT dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un Patron découpé grandeur naturelle

ET UN SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE

ABONNEMENTS : un an, 6 francs ; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6^e année)